

COMMUNE DE SPA Service de la Famille Boulevard Rener 2

4900 SPA

PRIME COMMUNALE A L'ACHAT DE LANGES LAVABLES FORMULAIRE DE DEMANDE

Renseignements concernant le demandeur :
Nom :
□ Père □ Mère □ Tuteur légal
Adresse : bte
Téléphone :
Renseignements concernant l'enfant :
Nom : Prénom :
Date de naissance :
Documents à joindre :
 copie de(s) facture(s) d'achat les tickets de caisse et les déclarations sur l'honneur ne sont pas acceptés. les factures ne peuvent être antérieures de plus de trois mois à la date d'inscription de l'enfant aux registres de la population de la commune de Spa. seuls les lange(s) lavable(s), culotte(s) de protection et insert(s) en tissu seront pris en compte dans le montantotal des factures d'achats et non les accessoires (feuillets de protection, filet de lavage, seau de trempage huiles essentielles pour le trempage, etc.).
déclaration de créance (voir verso).
Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement relatif à l'octroi d'une prime à l'achat de langes lavables adopté par le Conseil communal le 25 avril 2019 (voir verso) et déclare que toutes les données fournies dans le présent formulaire sont sincères et véritables.
Date et signature :

DECLARATION DE CREANCE

Nom: Prénom:
Je déclare qu'il m'est dû par la Commune de Spa une prime à l'achat de langes lavables.
Montant total des factures d'achat : EUR
Montant de la prime : EUR (50 % des factures d'achat avec un maximum de 125 EUR).
Compte bancaire : BE
Titulaire du compte bancaire (si différent du déclarant) :
Date et signature :

REGLEMENT DU 25/04/2019

Article 1.

La commune de Spa octroie, dans les limites des crédits budgétaires, une prime communale destinée à encourager l'achat de langes lavables.

Article 2. Demande et conditions

La prime est demandée par le père, la mère ou le tuteur légal de l'enfant. Le demandeur et son enfant doivent être inscrits au registre de la population de la commune de Spa au moment de la demande. La demande doit être introduite avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 2,5 ans.

Le formulaire de demande doit être communiqué au service de la famille de la commune de Spa accompagné d'une copie de(s) facture(s) d'achat et d'une déclaration de créance dûment complétée.

Article 3. Montant et justificatifs

Le montant de la prime octroyée équivaut à 50 % des factures d'achat et est plafonné à 125 EUR. Plusieurs factures d'achat peuvent être cumulées mais la prime est octroyée une seule fois par enfant. Les factures ne peuvent être antérieures de plus de 3 mois à la date d'inscription de l'enfant aux registres de la population de la commune de Spa.

Seuls les lange(s) lavable(s), culotte(s) de protection et insert(s) en tissu seront pris en compte dans le montant total des factures d'achats et non les accessoires (feuillets de protection, filet de lavage, seau de trempage, huiles essentielles pour le trempage, etc.).

Article 4. Liquidation

La prime est octroyée dans les limites des crédits budgétaires disponibles pour l'exercice en cours et en fonction de l'ordre de réception des formulaires de demande dûment complétés. Les demandeurs qui respectent les conditions d'octroi de la prime mais qui n'auraient pas pu en bénéficier en fonction des limites budgétaires deviennent prioritaires pour l'octroi de la prime lors de l'exercice suivant.

Article 5. Publication et entrée en vigueur

En application de l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le présent règlement est publié par la voie d'une affiche. Il entrera en vigueur au premier jour de sa publication.